



LOISIRS



#### SECTION TIR A L'ARC

Centre Benoit Frachon  
Rue de Vesoul  
90000 BELFORT  
Tél. 03.84.26.04.89

Cayot Yves  
03.63.31.40.19  
06.12.09.53.75

[1erearc.srbelfort90@gmail.com](mailto:1erearc.srbelfort90@gmail.com)  
[yvescayo90t@gmail.com](mailto:yvescayo90t@gmail.com)

## Règlement école de tir à l'arc

1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc Sports Réunis Belfortains

- L'école fonctionne du 3<sup>ème</sup> mardi de septembre, au dernier mardi de mai, de 18h à 20h.
- **Les deux premières séances sont gratuites** et le matériel est prêté tout au long de la durée de l'école.
- Ceux qui, après ces deux séances, sont toujours intéressés par le tir à l'arc devront :
  - Régler le montant de la cotisation (voir tarifs)
  - Fournir un certificat médical (**indiquant clairement la non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en loisir et ou en compétition**) et deux photos.
  - Observer le règlement de la salle.  
(**Chaussures desport obligatoires**)
  - Respecter l'horaire de début de séance et ranger le matériel en fin de cours.
  - Se conformer aux directives des instructeurs.
  - Ils devront, à partir de fin janvier, être en possession de leurs flèches (6 au minimum), de leur petit matériel et de leur carquois. L'arc étant toujours à leur disposition jusqu'à la fin de l'école.
- Pendant la période d'été, un arc peut, suivant conditions être mis à disposition (voir avec les responsables matériels).
- Entraînement hors école :
- **Extérieur** : sur le terrain à Evette-Salbert, les horaires sont libres et chacun peut y aller quand il le veut. Les jeunes de moins de 18 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte membre du club ou de leurs parents
- **Salle** : Centre Benoit Frachon, conditions identiques à l'extérieur.
- **TOUS CAS PARTICULIER SERA ETUDIE PAR LE COMITE.**
- Visitez notre site ou page Facebook  
<http://www.1ereciarcbelfort.com>  
<https://www.facebook.com/compagniedarc.belfort>
- ou celui de notre fédération  
<http://www.ffa.fr>



1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc  
Année 20\_\_ / 20\_\_

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Chez M. Mme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

E Mail : \_\_\_\_\_

Ayant droit (1) : **Oui**  - **Non**

Si ayant droit :

Filiale : \_\_\_\_\_

N° de Carte CIE 3chênes : \_\_\_\_\_

*J'ai pris connaissance du règlement de l'école de tir*  
Le : \_\_\_\_\_ Signature (des parents si enfants mineurs)

Cotisation 1<sup>ère</sup> compagnie : \_\_\_\_\_ €

Cotisation SRB : \_\_\_\_\_ €

Cotisation Fédérale : \_\_\_\_\_ €

Total : \_\_\_\_\_ €

Règlement en espèce le : \_\_\_\_\_

En chèque : N° \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Libellé aux : S.R.B. Tir à l'Arc

*Fiche à retourner accompagnée du montant de la cotisation, de 2 photos et d'un certificat médical indiquant clairement la non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en loisir et ou en compétition*



Pour votre **inscription**,  
vous êtes :

**(1) Ayants-droit** les ayants-droit sont les salariés et les retraités des Sociétés adhérentes au CIE, leur famille (enfants à charge fiscalement et conjoint).

**Sur présentation d'un badge photomaton ou bulletin de salaire. Toute personne ne présentant pas une des pièces précitées sera considérée comme extérieure.**

